



DOSSIER DE PRESSE

Signature de la convention-cadre Petites Villes de Demain du Val d'Argent

Jeudi 13 juillet 2023
Sainte-Marie-Aux-Mines

La Communauté de communes s'est engagée, aux côtés de Sainte-Marie-aux-Mines et Sainte-Croix-aux-Mines, dans le programme Petites Villes de Demain (PVD). À l'été 2021, une convention d'adhésion au programme a été signée avec l'Etat, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et la Banque des Territoires. Le 13 juillet 2023, les collectivités signent la convention cadre avec l'Etat, la Région Grand Est, la CeA et des partenaires.



PARTENAIRES :



PETITES VILLES DE DEMAIN : LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

Petites Villes de Demain est un projet initié par l'État via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local et contribuant aux objectifs de développement durable.

PETITES VILLES DE DEMAIN DANS LE VAL D'ARGENT

1. Le diagnostic : un territoire riche de potentiel

Il a permis de compiler une vingtaine d'études déjà réalisées pour le Val d'Argent ces dix dernières années, notamment sur les thèmes de l'habitat, la mobilité, l'urbanisme et le développement économique. Les manques identifiés ont conduit à la réalisation d'une étude sur le commerce de centre-ville entre juillet et octobre 2022.

2. La rénovation de l'habitat, pivot de la stratégie ORT du territoire

L'ensemble de ces travaux a permis de déterminer 4 orientations stratégiques pour le projet Petites Villes de Demain afin de répondre aux ambitions du territoire, concernant notamment les centre-bourgs :

- **Orientation 1. Redynamiser les centres-villes.**

Cette orientation regroupe les actions dans les domaines de l'urbanisme, du développement économique, de l'habitat, du commerce, de l'artisanat de proximité et de services, des équipements publics et des services à la population.

Elle est rattachée aux commissions de la Communauté de Communes du Val d'Argent suivantes : Développement local & Transition, Habitat et Coordination de l'Action Sociale.

- **Orientation 2. S'engager pour la transition écologique.**

Cette orientation englobe les démarches d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables, de mobilité et de rénovation des bâtiments publics.

Elle est rattachée à la commission Développement local & Transition de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

- **Orientation 3. Valoriser le territoire.**

Cette orientation inclut les actions dans les domaines du patrimoine, de la culture et du tourisme.

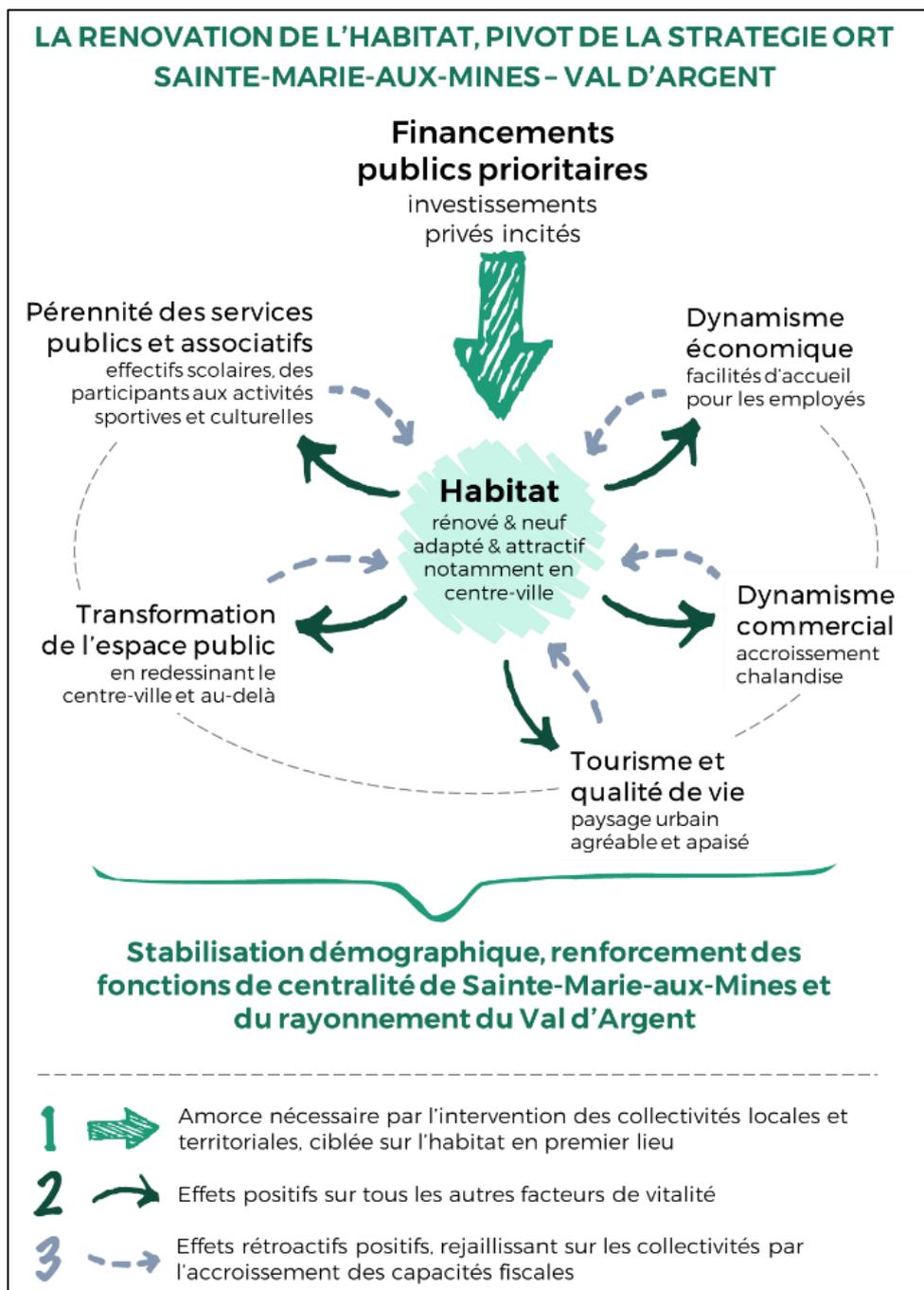
Elle est rattachée aux commissions de la Communauté de Communes du Val d'Argent suivantes : Culture et Développement local & Transition.

- Orientation 4. **Préserver l'environnement et le cadre de vie.**

Cette orientation complète l'orientation 2, pour les questions de l'eau, d'agriculture, de la biodiversité et de la forêt.

Elle est rattachée à la commission Environnement-Cadre de vie de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Que ce soit en vue de créer un environnement urbain de qualité, de proposer des logements aux cadres recherchés par les entreprises locales, d'attirer de nouveaux habitants, la rénovation de l'habitat constitue la première priorité pour le territoire et joue un rôle pivot dans le projet de redynamisation et doit s'illustrer complètement dans un projet d'îlot démonstrateur.



3. Plan d'action.

Une série d'actions est prévue dans un plan, pour une durée de 5 ans.

Une des premières actions à mener est la commande d'une étude d'envergure sur les thèmes de l'habitat et de l'urbanisme. Cette dernière a débuté en juin 2023 pour une durée de 13 mois. Elle synthétisera les recommandations pour redynamiser le centre-ville et aboutira notamment à des propositions concrètes sur un quartier dédié : un îlot démonstrateur.

Ce travail est partagé régulièrement avec les partenaires : CeA, Région Grand Est, État et leurs agences associées. Nous savons ainsi pouvoir compter sur leur soutien, qu'il soit financier ou technique.

Quelques exemples d'actions :

Orientation 1 : Redynamiser les centres-villes A1.1 – étude de redynamisation des centres-villes de Ste Marie et Ste Croix A1.2 – Plan guide du Val d'Argent A1.5 – Création d'une Maison du Val d'Argent A1.7 – Aménagement d'une maison de santé	Orientation 2 : S'engager pour la transition écologique A2.1 – étude aménagements cyclables A2.2 – réhabilitation de la crèche et du périscolaire de Lièpvre
Orientation 3 : Valoriser le territoire A3.1 – Révéler l'inédit du Val d'Argent, conçu avec la Manufacture du Grand Est A3.4 – Adaptation de la station des Bagenelles A3.5 – Accueil vélo devant l'OTVA	Orientation 4 : Préserver l'environnement et le cadre de vie A4.1 – Nouveaux usages de la forêt comme bien commun

4. Opération de Revitalisation du Territoire

La Convention-cadre vaut Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation. C'est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, qui vise prioritairement à lutter contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT confère des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux,
- Mieux maîtriser le foncier.

Du fait de leur conurbation et des enjeux similaires, les communes de Sainte-Croix-Aux-Mines et Sainte-Marie-Aux-Mines bénéficient toutes les deux d'un important secteur ORT.

